POURQUOI LES FRANÇAIS NE S'INTERESSENT PAS AU FAMILY GROUP CONFERENCING? – UN COUP DE PIED AU DERRIERE DE L'ELEPHANT

Francis Alföldi – Correspondant français du Réseau européen du Family Group Conferencing – (FGC European Network)¹

Introduction:

En France, les premières tentatives de présentation du Family Group Conferencing ont rencontré peu d'intérêt auprès des professionnels de l'action sociale. S'agissait-il de la méfiance habituellement déclenchée par une méthode inconnue, ou simplement la présentation était-elle peu attractive? Quoi qu'il en fut, fallait-il persévérer à diffuser l'information?

Cette question a été discutée à plusieurs reprises, lors du Congrès sur les pratiques restoratives à Veldhoven, les 28, 29, 30 août 2003, organisé par l'IIRP (International Institute for Restorative Practices). Vingt-cinq nations étaient représentées à cette manifestation. Seuls deux français, Claire Coignus, assistante sociale et Francis Alföldi, auteur de ces lignes, étaient présents sur l'invitation de Ted Wachtel, le président de l'IIRP. Strictement auto-financés nous étions venus en nos noms propres et ne représentions aucune organisation associative, départementale, régionale ni gouvernementale! Pourquoi, me demanda Charles Lawrence, enseignant à l'Université de Seatle, pourquoi la France ne s'intéressait-elle pas au Family Group Conferencing? J'étais incapable de répondre clairement à l'expression incrédule de cet homme avenant ; je ne comprenais pas bien moi-même pourquoi nous étions seuls, et officiellement non représentatifs.

Le questionnement de Charles Lawrence, relayé par plusieurs autres interlocuteurs du Congrès, requiert une réflexion de fond, sur les motifs du rejet français envers une méthode de traitement psychosocial des souffrances humaines, qui connaît des développement significatifs dans le monde depuis une quinzaine d'années. Dans un premier temps, seront retracées brièvement les grandes lignes du Family Group Conferencing, dont une présentation plus détaillée est disponible dans le numéro 318-319 des Cahiers de l'Actif - pour une information très complète sur cette méthode restorative issue des Maoris, le lecteur anglophone peut se reporter à l'excellent ouvrage : Family Group Conferencing (Burford, Hudson, 2000) — on examinera dans un second temps une série d'hypothèses destinées à mieux cerner le problème.

Le Family Group Conferencing

Dans la livraison de novembre 2002 des Cahiers de l'Actif, le concept de Family Group Conferencing avait été introduit dans les termes suivants :

¹ Francis Alföldi est travailleur social en AEMO judiciaire ; titulaire d'un DHEPS à Paris III, il achève une thèse en Sciences de l'Education à Toulouse II.

« Le Family Group Conferencing est une méthode de traitement des problèmes d'enfance en danger. Issu des pratiques traditionnelles de la société maori, le Family Group Conferencing a été développé en Nouvelle Zélande dans les années quatre vingt dix. La méthode depuis, fait son chemin dans le monde occidental : Australie, Canada, Afrique du Sud, Etats-Unis, et aussi en Europe dont quatorze pays s'intéressent aujourd'hui au Family Group Conferencing. » (Alföldi, 2002, p.9)

Dans une communication inédite destinée au public français, Paul Ban, pionnier australien de la diffusion internationale de cette méthode, avait ainsi défini le Family Group Conferencing:

« La conférence familiale réunit dans un même lieu une famille avec des professionnels pour discuter des besoins de santé et d'éducation d'un enfant qui a été abusé ou négligé. C'est aussi bien plus que cela. La conférence familiale est davantage un processus générateur de pouvoir au cours duquel la famille élargie parvient à prendre des décisions qui vont être soutenues par les professionnels de l'enfance. Les membres de la famille sont préparés à cette rencontre, par un facilitateur indépendant. Cette étape initiale prend habituellement près de trois heures. La préparation s'étend sur deux à trois semaines ; elle nécessite que le facilitateur rende visite ou téléphone aux membres de la famille élargie et aux différents professionnels impliqués. Le temps de préparation s'appuie sur une personne clef du groupe familial, pour déterminer le choix des participants.

La rencontre proprement dite a lieu en trois phases : le partage des informations ; le temps de délibaration privé ; et la discussion de mise en œuvre du plan d'action. Pendant l'étape du partage des informations, les différents professionnels qui ont eu à intervenir auprès de l'enfant et de la famille, ou encore ceux qui sont détenteurs d'informations significatives aux regard des particularités légales de la situation ou du repérage des ressources requises, apportent tour à tour leurs informations à la famille en évitant d'avoir recours au jargon professionnel. Le facilitateur incite la famille à poser des questions aux professionnels, l'objectif étant que la famille dispose d'une information suffisante pour élaborer des décisions pertinentes lors du temps de délibération privé.

Durant le *temps de délibération privé*, tous les professionnels et le coordinateur quittent la salle pour permettre à la famille de parler librement des problèmes, à la résolution desquels chacun a été convié. Avant de quitter la salle au moment du temps privé, le facilitateur remet à la famille une série de questions en lien avec les informations apportées par les professionnels.

Une fois que la famille a discuté des informations et établi un projet à même d'assurer la protection des enfants, les professionnels et le facilitateur sont rappelés dans la salle pour reprendre la discussion et aider à la mise en œuvre du plan d'action familial. La plupart du temps, une réunion de suivi a lieu environ deux mois plus tard afin de vérifier que professionnels et famille ont maintenu leurs engagements dans la réalisation du projet. » (Ban, Alföldi, 2002, p.16)

Le dossier insistait sur l'importance de la notion *d'empowerment*, qui fonde la trame conceptuelle de la méthode du FGC.

« L'empowerment a été défini en 1990 par Julian Rappaport comme un engagement à « identifier, faciliter ou créer des contextes dans lesquels des personnes restées jusqu'à présent silencieuses et isolées, celles qui demeurent des « outsiders » dans les différents lieux, organisations et communautés, gagnent de la compréhension, de la parole, et de l'influence sur les décisions qui affectent leurs vies » (Kemp, Whittaker, Tracy, 2000, p.74). La pratique des conférences familiales a été forgée dans le creuset

² Le terme facilitateur désigne la personne qui prépare et organise la conférence familiale.

de ce concept de dynamique psychosociale. « Le Family Group Conferencing donne la puissance de la prise de décision à ceux qui sont le plus affectés par la décision. Les conférences apportent aux familles démunies de pouvoir d'action et à ceux qui les soutiennent, l'opportunité d'une prise de contrôle sur un événement significatif de leurs vies. » (Pranis, 2000, p.47) La mise en œuvre de *l'empowerment* dans les *conférences familiales* est basée sur la stimulation et la mise en valeur des forces de la famille (*strenghts-based approach*) (Kemp, Whittaker, Tracy, 2000, p.76). » (Ban, Alföldi, 2002, p.15)

Premières actions d'information

Cette méthode découverte lors d'un voyage d'étude à Budapest en 2001, m'avait attiré parce qu'elle mettait effectivement en actes, la notion d'empowerment, depuis longtemps leitmotiv de mon action de travailleur social exerçant à domicile. Le plus étonnant était cette idée d'un temps de délibération privée permettant aux familles d'échapper un peu au syndrome du contrôle abusif développé par tant de praticiens. Cet enthousiasme, avec la complicité de Jean-Pierre Sinquin, rédacteur en chef des Cahiers de l'Actif, avait mené à la réalisation du dossier sorti en mars 2003 sous l'intitulé : La pratique du « Family Group conferencing » en protection de l'enfance – pour une approche innovante du travail avec les familles basée sur le concept d'empowerment. Le Family Group Conferencing était introduit par une série d'articles comprenant :

- une présentation générale de la méthode
- un exposé de ses origines dans la société traditionnelle maori
- un développement sur les valeurs éthiques et cliniques de référence
- un schéma récapitulatif des principales étapes du processus
- une étude de cas
- une réflexion sur l'effet de renforcement du lien social
- l'évocation d'une alternative à la surjudiciarisation
- une étude de validation nord-américaine
- une interview traitant d'une série d'objections
- une présentation du réseau européen du Family Group Conferencing.

La publication du dossier des *Cahiers de l'Actif* fut suivie d'un entrefilet favorable dans le numéro de juin 2003 de *Lien Social* :

« Cette nouvelle méthodologie n'est pas le produit du cerveau génial d'un quelconque penseur, mais la reprise par le monde moderne des pratiques traditionnelles de la société maori. » (Lien Social, n°670, p.29)

Pourtant Jean-Pierre Sinquin a rapidement dressé un bilan éditorial négatif : le dossier ne rencontrait aucun succès auprès du public français. Etait-il mal écrit, sa construction négligée ? Apparemment non, si l'on en croit le chroniqueur de Lien Social qui qualifiait le dossier de « passionnant » (Lien Social, n°670, p.29). Alors pourquoi une telle absence d'écho ?

Une seconde tentative eu lieu ce même mois de mars 2003, lors des assises du Carrefour National de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO), à La Rochelle. Je présentais en cette occasion, les lignes générales du FGC devant un public de deux cent professionnels du milieu ouvert. Intervention peu confortable : un bon tiers des auditeurs ont quitté la salle un à un au cours de l'exposé. Pas de huées mais peu de questions de la part des courageux qui restèrent jusqu'au bout. Seules

deux personnes vinrent s'informer à l'issue de l'intervention : Alhassane Cherif, docteur en psychologie et spécialiste de l'interculturalité, lui-même d'origine Peule, et Nicole Ou Kaziz, assistante sociale en AEMO judiciaire ayant des liens personnels avec les cultures cambodgienne et écossaise. Pourquoi cette communication ne suscita-t-elle pas plus d'intérêt ? On peut toujours remettre en cause la qualité de la présentation. Sur ce point je ne saurais me prononcer, tout orateur n'a-t-il pas tendance à congédier sa lucidité quand le public fait acte de contestation. Trêve de mortification, qu'en a-t-il été au juste du refus massif du public, ce jour-là ?

Suite à la publication dans les Cahiers de l'Actif, j'ai diffusé le dossier dans mon entourage : parents, proches, travailleurs sociaux, psychologues, universitaires, tous ont accueilli la revue avec des sourires approbateurs et une courtoisie amicale. Cependant aucun ne m'a jamais fait le moindre commentaire sur le contenu, exceptée une parente n'ayant rien à voir avec le social et que je remercie de m'avoir dit quelque chose de ce dossier ! Que s'est-il passé ? Cette nouvelle absence de réaction est-elle liée au fait que la femme, l'homme moderne sont parfois tellement saturés de littérature de toute sorte, qu'ils lisent rarement les textes qu'on leur recommande ?

Un contact significatif a pourtant eu lieu en la personne de Pierre Klein, volontaire permanent au sein d'ATD Quart Monde, mouvement international qui suit depuis quelques années la diffusion du Family Group Conferencing au Royaume Uni. ATD cherche à identifier quelles sont les conditions pour que cet outil constitue une chance pour les familles en grande pauvreté concernées par des interventions de protection de l'enfance. Dès mai 2001, à l'occasion d'une session européenne de travail réunissant juristes, travailleurs sociaux et parents en situation de précarité à l'Ecole nationale de la magistrature à Paris, le Family Group Conferencing était abordé dans divers ateliers et séances plénières³.

Il n'est pas qu'anecdotique de songer que Pierre Klein, qui prépare actuellement un document de travail européen, me contacta par l'intermédiaire de Joan Pennel, universitaire de Terre Neuve au Canada, qui lui transmit mes coordonnées électroniques. Décidément la communication franco-française n'est pas des plus directes, mais sans doute ne faut-il voir là rien de plus qu'un effet propre aux nouveaux modes de circulation des flux d'information à travers le monde.

Pierre Klein évoque la préoccupation actuelle d'ATD Quart Monde à l'échelle européenne qui consiste à identifier, faire connaître et valoriser des actions positives, des expériences innovantes s'inscrivant dans la recherche de séparation temporaire vécue et pensée autrement ou mieux encore, d'alternatives au placement. Dans le cadre français, c'est pour l'association, un souci de contribuer à des changements dans les pratiques et dans les choix budgétaires, mais aussi une volonté de soutenir des professionnels parfois seuls dans leur institution. Ainsi pour ATD Quart Monde, le Family Group Conferencing est une piste parmi d'autres à creuser, d'autant plus que l'esprit de cette méthode restorative d'inspiration communautaire basée sur l'empowerment, fait écho aux dynamiques participatives et citoyennes des projets de terrain du mouvement.

³ ATD Quart Monde, « Le droit de vivre en famille : dialogue entre professionnels et familles en situation de grande pauvreté », actes de la session « Justice et Quart Monde » des 4 et 5 mai 2001, Dossiers et Documents, Revue Quart Monde, Editions Quart Monde, 2002, pages 59 et 138 par exemple. Dans ce document, ATD Quart Monde traduit « Family Group Conferences » par l'expression « Conseils de famille ».

⁴ ATD Quart Monde, « Précieux enfants, précieux parents », Editions Quart Monde, à paraître novembre 2003

Plusieurs hypothèses

Pourquoi ce manque d'intérêt et d'enthousiasme des français envers le Family Group Conferencing ? La réflexion conduit à poursuivre la discussion au travers d'une série d'hypothèses.

Le contexte juridique et politique actuel :

On peut se demander dans quelle mesure la réticence du public français à l'égard d'une méthode restorative n'est pas liée au renforcement de la tendance au contrôle social, effet pervers de la loi du 2 janvier 2002. Cette piste d'explication est renforcée par un constat significatif du rédacteur en chef des Cahiers de l'Actif. Commentant les mauvais résultats du numéro portant sur le Family Group Conferencing, Jean-Pierre Singuin faisait observer que le numéro suivant, consacré au management, remporta quant à lui un net succès dans les ventes. Ce qui tendrait à suggérer que le secteur social et médico-social des années 2000 est plus intéressé par le management que par l'empowerment. Inquiétante évolution. Les interprétations actuelles du texte législatif accentuent l'orientation des pratiques sociales vers une surjudiciarisation à la manière britannique, laquelle est pourtant dénoncée depuis plusieurs années par les chercheurs anglais (voir à ce sujet les travaux d'Andrew Cooper, 1995). A l'heure actuelle, gens de terrain et équipes de cadres sont essentiellement préoccupés par l'obligation de produire les instruments nouveaux censés garantir le respect des usagers. Charte nationale, livret d'accueil, contrat de séiour. conseil de la vie sociale, règlement de fonctionnement. d'établissement. évaluation évaluation interne, externe: réglementaires sont louables du point de vue de la défense du respect de l'usager. On ne doit pourtant pas oublier pour autant le caractère primordial de la dimension socio-clinique, s'il s'agit d'aider les personnes en difficulté, à mieux assumer leurs vies. La culture de la relation de confiance, le développement de l'autonomie sociale et psychologique des familles, leur responsabilisation sur les choix adoptés, leur implication dans les décisions qui concernent leurs enfants, l'appropriation des actes censés suivre les décisions, la tentative de restauration de personnalités gravement déqualifiées, tous ces processus dynamiques entrent dans la définition de l'empowerment.

Qui plus est, la tendance du social à la surjudiciarisation est stimulée par les orientations coercitives de la politique gouvernementale actuelle en matière de traitement de la délinquance. Que vient-on parler d'empowerment des familles, à l'heure où l'on cherche à gratter des crédits pour ouvrir des centres fermés aux jeunes délinquants. D'aucun penseront qu'il était d'ailleurs malhabile de lancer une campagne d'information sur le Family Group Conferencing, à l'heure ou la France sociale se calfeutre derrière l'illusion que ses problèmes de société moderne seront résolus par les vertus de la sanction et l'efficacité de l'incarcération, le tout dans un climat de contrôle social accru. Mais n'est-il pas préférable de considérer que, vu le renfermement actuel sur les pratiques punitives, il importe plus que jamais de faire entendre d'autres voix, et, au delà de la critique, de proposer des solutions différentes ?

La résistance au changement :

Il est rare qu'une méthode méconnue remporte immédiatement un franc succès, dans un milieu professionnel marqué par une tradition bien rodée, et qui plus est à l'intérieur d'un système institutionnel dont nous serons quelques uns à convenir qu'il

est pour le moins rigide. Ainsi lorsque j'ai fait part aux interlocuteurs internationaux, des difficultés à faire passer l'idée du Family Group Conferencing au public du CNAEMO de La Rochelle, la réaction a été identique chez l'australien Paul Ban et l'anglais Paul Nixon : l'un et l'autre sont partis d'un large rire, en ajoutant qu'ils avaient rencontré la même opposition, lorsqu'ils avaient commencé à parler du Family Group Conferencing dans leur pays. Au congrès de Veldhoven des mécanismes de résistance similaires ont été confirmés par plusieurs personnes. Anat Goldstein, directrice du programme Ashalim (Association for Planning and Development of Services for Children and Youth at Risk and their Families) confiait qu'en Israël, il a fallu deux ans de discussions et de communication pour que l'idée prenne consistance. En Hongrie, la chercheuse Borbàla Fellegi décrit les difficultés qu'elle rencontre depuis deux ans, dans les tentatives d'implantation d'expériences pilotes, malgré une prise de conscience nationale de l'intérêt représenté par la méthode. Elle constate à présent que son pays est parvenu à mettre en œuvre dans certaines institutions hongroises, des programmes fondés sur la notion de justice restorative. Rob Van Pagée, travailleur social ayant introduit le Family Group Conferencing en Hollande, relate comment après avoir découvert cette méthode dans les années 94, il essaya en vain de la diffuser dans son pays. Discussions, communications, articles divers n'y firent rien, Rob rencontra deux années durant, l'incrédulité et la suspicion de la part de ses compatriotes, avant qu'un réel intérêt s'éveille en Hollande pour le FGC.

Le spectre du communautarisme

Il ne faut pas confondre développement communautaire et communautarisme. Le surgissement du spectre communautariste est sans doute lié à plusieurs événements socio-historiques.

Jean-Luc Martinet, rédacteur en chef à Lien Social, envisage que la résistance des français aux premières présentations du Family Group Conferencing correspond à une réaction de rejet, suite à l'engouement pour les méthodes communautaires canadiennes dans les années quatre-vingt dix. Il y aurait eu en quelque sorte : indigestion, indigestion cognitive en l'occurrence. Il est bien connu qu'après une indigestion de fruits de mer, on a plus du tout envie d'en manger pendant des années. Il en est peut-être de même pour l'ingestion cognitive massive et trop rapide de l'approche communautaire en France. Il est possible que notre travail social ait mal digéré le développement communautaire, et qu'à la suite de l'indigestion, lui soit venu naturellement l'écœurement.

Mais délaissons un instant le Canada pour considérer l'autre camp du conflit mondial qui a marqué notre vingtième siècle : la guerre froide. L'effondrement du bloc soviétique, et la chute du communisme politique ont déclenché dans notre pays, une tendance à rejeter tout ce qui est assimilable à la pensée communiste. Et bien que le développement communautaire n'appartient pas particulièrement à la mouvance communiste, il n'est pas impossible que l'assonance des deux termes, ne fasse rejaillir sur l'approche communautaire du travail social, une part du discrédit porté sur le communisme politique. D'où le surgissement d'un terme hautement disqualifiant : le communautarisme.

Cependant le développement communautaire n'est pas fondé sur les principes du marxisme, mais plutôt sur *l'empowerment* et l'endogénéité. Bien entendu, le développement communautaire revêt une dimension politique ; sa mise en œuvre effective ne peut qu'entraîner une modification de l'équilibre social dans une nation ; ne serait-ce que parce qu'il tendrait à réduire la souffrance morale et le dénuement

matériel des catégories sociales les plus défavorisées. Il s'agit ici d'un combat politique mené dans la quotidienneté micro-sociale d'un quartier, d'une famille, d'une l'école, ou même d'une prison (des applications du Family Group Conferencing dans les maisons d'arrêt ont été relatées au Congrès de Veldhoven). Le développement communautaire ne relève pas du combat politique des grands partis qui se battent pour le pouvoir sous les feux des projecteurs médiatiques. Les médias s'intéressent d'ailleurs très peu au développement communautaire.

Pourtant le développement communautaire n'a pas été complètement rejeté par la France. De nombreuses actions ont été et sont menées sur notre territoire. ATD Quart Monde réalise des actions de développement solidaire depuis plusieurs décennies, par exemple le projet en milieu rural dans le canton d'Antrain en Bretagne ; ou encore l'atelier de reconditionnement de matériel informatique dans une cité à Noisy le Grand, projet intitulé « Travailler et Apprendre Ensemble » (sur les travaux d'ATD dans ce champ, voir Dulac, 2003, pp.22-25). D'autres actions remarquables sont menées dans plusieurs départements. Ces expériences ont fait l'objet de publications ; sont notamment consultables : le bilan de guinze années d'action communautaire depuis 1984 avec l'association d'habitant Vis avec nous à Bagneux (Pissarro-Alfoldi, 2000); le programme de formation recherche-action réalisé par un groupe de femmes rurales entre 1988 et 2000 dans la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre, dans l'Aisne (Semblat, 2003) ; l'autoévaluation menée par la population d'un quartier de la Cité Saint-Jean à Chateauroux en 1991-1992 (Missotte, 2003): l'implication participative des habitants sur le projet de réhabilitation de la Cité Montillet au Blanc-Mesnil (Norynberg, 2001). Le monde universitaire s'ouvre aussi à l'approche du développement local par l'intermédiaire de la recherche-action. A la Sorbonne Nouvelle (Paris III), le nouveau DESS Formateur d'adultes par l'accompagnement de projets individuels ou collectifs par la recherche action, s'inspire directement des théories du développement endogène issues des travaux de Paolo Freire, et développées dans l'ouvrage Construire des actions collectives – développer des solidarités, de Michel Séguier et Bernard Dumas (1999). Les collectivités territoriales manifestent également un intérêt qu'il faut saluer, pour ce qui est intitulé dans les schémas départementaux : développement social local (DSL). Certaines tentatives sont maladroites en ce qu'elles font l'impasse sur la dimension ascendante du développement local. En effet pour que les populations s'approprient les actions de développement initiées dans leur communauté de vie, il est indispensable qu'elles soient partie prenante dans les choix et décisions qui procèdent au lancement des actions (on est bien sur le registre de l'empowerment). Or un certain nombre de projets DSL départementaux sont en fait constitués de mesure parachutées sur les populations par les instances de décision : ça ne peut que difficilement marcher.

Les expériences relatées montrent comment l'approche communautaire a puissamment mobilisé les ressources locales. Mais ces expériences restent isolées ; globalement, le développement communautaire ne pèse pas lourd dans les pratiques sociales à la française. En dépit des travaux associatifs et universitaires, malgré les intentions annoncées par les collectivités territoriales, l'influence des conceptions communautaires reste minoritaire. Il est possible que nous nous trouvions confrontés à une difficulté franco-française. En effet certaines cultures montrent une familiarité propice à l'implantation du développement communautaire. Cette familiarité est évoquée par plusieurs interlocuteurs en liens avec ces cultures. Alhasanne Cherif considère que la pratique du Family Group Conferencing rappelle certaines pratiques traditionnelles des sociétés africaines, d'après lui les principes de base sont les

mêmes ; Nicole Ou Kaziz établit le lien avec la culture matriarcale cambodgienne ; Paul Ban montre comment les acteurs néo-zélandais ont su construire un pont entre les pratiques traditionnelles de la minorité Maori, et les misères sociales de l'ensemble du pays.

Nos origines latines

L'australien Paul Ban et l'anglais Paul Nixon constatent l'un et l'autre que le Family Group Conferencing ne s'est jamais implanté dans aucun pays latin. On peut s'interroger sur les causes d'un tel phénomène. Françoise Bocca, coordinatrice de Vulpian Recherche et Formation évoque un risque lié aux spécificités culturelles de la partie occidentale de l'Europe méditéranéenne. La persistance historique de la représentation du pater familias continue d'influencer les dynamiques familiales dans ces sociétés où, malgré l'amélioration de la condition féminine, la domination paternelle fait toujours partie de la tradition culturelle. Une méthode comme le Family Group Conferencing ne risque-t-elle pas de majorer la puissance écrasante des familles abusives sur leurs membres les plus vulnérables ? Françoise Bocca redoute l'effet pervers qui renforcerai la force clanique des familles les plus maltraitantes. Ainsi peut-on se demander si une méthode qui donne des résultats positifs dans les pays anglo-saxons et scandinaves, peut également produire des effets favorables en France, pays de culture latine ? Paul Ban interviewé sur cette question, répondait dans les Cahiers de l'Actif :

« L'origine du Family Group Conferencing n'est pas anglo-saxonne ni scandinave ; cette méthode provient des Maoris et des aborigènes des îles du Pacifique qui appartiennent au groupe des sociétés traditionnelles basées sur les liens de parenté. L'enjeu, pour toute société non-traditionnellement basée sur les liens de parenté, consiste à reconsidérer les concepts de famille et d'identité. Il est vrai que les Maoris et les aborigènes insulaires des îles du Pacifique ont développé le sens de leur identité au travers des liens et des obligations qui les lient à leur famille. Le sens de leur identité collective peut s'avérer plus puissant que celui de leur identité individuelle. Il n'en demeure pas moins que les familles anglo-saxonnes, scandinaves et latines disposent toutes, à des degrés variables, des composantes requises à l'activation de leurs réseaux de parenté, et au développement des sentiments d'identité collective et communautaire. L'introduction des conférences familiales dans les cultures extérieures à la Nouvelle Zélande mène à redéfinir le rôle des liens de parenté et la puissance interne du réseau de la famille élargie. Ce phénomène est mis en évidence par l'essor de l'utilisation de conférences familiales dans des pays de cultures différentes à travers le monde. » (Ban, Alfoldi, 2002, p.126)

Le propos de Paul Ban établit clairement que l'implantation du Family Group Conferencing doit s'accompagner d'une redéfinition des liens de parenté et des rapports de force à l'intérieur du groupe familial. Serait-on disposé en France à reconsidérer les concepts de famille et d'identité, au regard de l'implantation d'une méthode nouvelle et venue d'ailleurs ? On comprend qu'une telle perspective rende perplexe dans un pays ou le terme *empowerment*, privé d'équivalent linguistique, nécessite une longue périphrase pour être traduit.

La méfiance envers la culture anglo-saxonne

Le peuple français exprime spontanément des réticences envers tout ce qui vient du monde anglo-saxon. Les motifs de cette méfiance sont certainement variés et leur analyse complexe.

Les nouveautés sociales venant des anglo-saxons sont souvent mal perçus par les français qui demeurent jaloux des prérogatives d'une nation qui écrivit la Déclaration des Droit de l'Homme et du Citoyen. Fier des exploits historiques de 1789, notre pays entend rester le grand pionnier du changement social. En résulte le sentiment plus ou moins exprimé que nulle leçon de démocratie ne saurait venir ni d'outremanche, ni d'outre-atlantique.

Sans doute notre peuple s'efforce-t-il non sans raisons, de défendre la culture française contre l'impérialisme socio-culturel et géo-politique des Etats-Unis, rejeton historique, économique et linguistique de notre voisine Angleterre. Il est vrai que l'Oncle Sam abuse, et les récents roulements de mécaniques guerriers du moine-cow-boy Georges W. Busch ne font que rappeler la primauté planétaire des intérêts économico-politiques US. Mais ne se cache-t-il pas derrière ces arguments fondés, une forme de dépit national face à un constat dévastateur pour notre narcissisme national : notre pays qui, comme chacun sait, est le meilleur au monde dans tant de domaines philosophiques, artistiques, scientifiques et gastronomiques, notre beau pays s'est fait coiffer sur le poteau par « l'Anglais » dans la course à la suprématie pour la domination culturelle mondiale. De fait nos ancêtres n'ont pas été capables de nous fabriquer par delà les océans, un rejeton surpuissant et dominateur. Qui plus est, il y a toujours cette fichue dette contractée envers les Ricains sur les côtes normandes en 1944. C'est embarrassant et quelle injustice!

J'ai pu constater à quel point le rejet anti-anglo-saxon était vigoureux dans le secteur social et médico-social, au cours de l'expérimentation menée entre 1996 et 1999 sur le territoire français, d'une méthode québécoise d'évaluation de la dangerosité des familles, intitulée ICBE (Inventaire concernant le bien-être des enfants), méthode inspirée des travaux de Stepen Magura et Beth Moses sur le Child Well-being Scales, instrument construit aux Etats-Unis en 1986 (Vézina, 1995). Il fallait au cours des expérimentations sur le terrain, rassurer fréquemment les professionnels qui s'inquiétaient d'emblée des traits quantificateurs de la méthode. Certains exprimaient ouvertement qu'ils se méfiaient de tout ce qui pouvait provenir du continent nord-américain. Ce genre de réticences est couramment exprimé par les publics de travailleurs sociaux rencontrés au cours de sessions de formation.

La même opposition se manifeste aujourd'hui chez les professionnels français à l'encontre du Family Group Conferencing. Une collègue ayant tenté une présentation de la méthode maori à une équipe de travailleurs sociaux parisiens s'entendit répondre qu'elle n'apportait rien de nouveau et que tout cela était déjà bien connu. Affirmation évidemment fausse, puisque cette méthode n'est pratiquée nulle part en France et qu'elle est repose sur des principes spécifiques ; mais pour s'en rendre compte encore faut-il en prendre connaissance, et ceci est un peu plus difficile. Ainsi s'exprime en maintes occasion, l'hostilité française aux méthodes anglo-saxonnes et d'une manière générale à tout ce qui ne vient pas de l'hexagone : on ne va quand même pas s'en laisser compter par les Ricains et nous n'avons cure de ce qui se passe outre-manche, quant aux primitifs du pacifique qu'ils gardent leur bonnes idées pour eux.

Pourtant, pourtant la société gauloise est loin de rejeter tout ce qui vient de chez les Yankees. Ce n'est pas demain qu'on verra Mac Donald faire faillite sur notre territoire; quand aux séries B américaines, elles continuent d'occuper une large place sur nos temps d'antennes télévisuelles. Alors pourquoi pas le Family Group Conferencing?

Envisager la nocivité de la méthode

Jean-Luc Martinet rappelle la méfiance du public français pour les méthodes étrangères rencontrant une forte motivation de la part de leurs promoteurs, rapidement soupçonnés d'être des gourous en quête d'un territoire propice à de nouvelles exploitations juteuses. Effectivement, tant qu'elle n'a pas été validée par des procédures reconnues dans notre culture, une méthode de travail d'origine étrangère peut légitimement être suspectée de dangerosité. Il est de fait que le Family Group Conferencing suscite un enthousiasme étonnant dans les propos des gens de terrain qui le pratiquent. Le même zèle anime la verve rédactionnelle des chercheurs qui l'étudient; certains auteurs vont jusqu'à parler de « bonnes pratiques » lorsqu'ils décrivent les conférences familiales. Pourquoi donc un tel engouement? Ces gens prétendent-ils donc avoir trouvé la recette miracle? Prendrait-on le public français pour une assemblée de gogos prêts à gober la bonne parole?

L'enthousiasme est très certainement une composante essentielle à la relation d'aide aux personnes en difficulté. Le problème est qu'il sert volontiers de repère à la subjectivité débridée. Il convient en effet, sous peine de banalisation du danger, de conserver en vue qu'une famille, parfois, c'est terriblement nocif! Et il paraît normal d'opposer le scepticisme à une méthode qui pour améliorer les choses, va jusqu'à mettre en présence un abuseur et sa victime en dehors d'une protection policière ou judiciaire directe. La perplexité constitue donc ici une attitude raisonnable, justifiée. Mais la perplexité ne doit pas entraver l'exploration de nouveaux territoires et l'expérimentation de méthodes appréciées par d'autres peuples.

Un premier élément de validité est apporté par les nombreuses études scientifiques menées sur les résultats des conférences familiales (voir sur ce sujet, dans le livre dirigé par Gale Burford et Joe Hudson, le chapitre quatre intitulé « Evaluating Family Group Conferencing » (2000).

La seconde piste de vérification consiste à engager une expérience pilote pour tester la méthode en territoire français. L'expérimentation constitue une étape normale dans la validation scientifique d'une méthode de traitement des souffrances sociales réputée efficace dans d'autres pays. Avant de disqualifier une pratique dont tant de personnes décrivent les bénéfices sociaux et psychosociaux, il faut essayer, apprécier et enfin porter un jugement. Après seulement, peut-on en connaissance de cause, décider de la diffusion et de l'application de la méthode expérimentée.

Conclusion

L'objectif de cet article était de poser le questionnement en marquant une prise de recul. Les réponses à la question de la méfiance française envers le Family Group Conferencing ne viendront certainement pas immédiatement. Certaines pistes ont été envisagées, mais bien d'autres hypothèses peuvent contribuer à expliquer ce phénomène. Mais il paraissait important de formuler aujourd'hui le problème de l'implantation du FGC en France afin de susciter des réactions du public français, et déterminer les suites à donner au travail de sensibilisation.

Les interlocuteurs internationaux rencontrés au Congrès de Veldhoven ont demandé que la France se joigne à l'expérimentation du Family Group Conferencing. Plusieurs se sont déclarés et montrés prêts à soutenir des travaux français.

L'américaine Beverly Title, fondatrice de l'organisation Teaching Peace, dans le Colorado m'a dit : « il faut que tu trouves au moins une autre personne qui s'enthousiasme pour ce projet... », l'israélienne Anat Goldstein et le hollandais Rob van Pagee ont déclaré exactement la même chose. Tous confirment qu'ils faut lancer

une expérience pilote ; il importe également que des français effectuent la formation de facilitateur. Paul Nixon et Marilyn Taylor en offrent la possibilité, en Angleterre. C'est pas si loin et les sessions durent deux à trois jours. L'ampleur de la formation dépend de la familiarité de la personne avec la culture de *l'empowerment*. Je vais aller faire cette formation dans les mois à venir, et je transmettrais volontiers les informations nécessaires à toute personne désireuse de participer à cette expérience.

Ce que cette méthode vaut et ce qu'elle ne vaut pas, très ouvertement je puis dire qu'on en sait rien dans ce pays, puisqu'on ne dispose d'aucune expérience française. Mais, vu l'intérêt que lui manifestent de nombreuses nations, vu l'ancienneté de sa pratique et son développement croissant, vu la qualité des écrits produits par ses praticiens, ses chercheurs, ses praticiens-chercheurs, il apparaît simplement qu'un pays comme la France ne peut rester indéfiniment à l'écart de ce courant. Il faut nous informer, un tant soit peu nous former, puis essayer, tenter, lancer une expérience pilote, la tester, et bien sur douter, soupçonner et se méfier, bref, en vérifier la validité, et peut-être un jour prochain en tirer quelque chose d'utile et d'innovant pour la collectivité française qui, comme tant d'autres pays occidentaux, peine à débusquer les moyens modernes d'un traitement plus efficace de la souffrance sociale.

J'en terminerai par une métaphore. Rob van Pagée illustra son récit des difficultés d'implantation du Family Group Conferencing en Hollande, au moyen d'un conte africain.

« Quand tu veux faire avancer un éléphant qui est couché en travers du chemin, c'est très difficile, surtout si l'éléphant ne veut pas bouger. Tu commences par lui tirer la queue, et rien ne se passe. Alors tu essayes de souffler dans sa trompe, pas davantage de réaction. Après tu vas lui donner des coups de pied pour le secouer un peu. Tu essayes ainsi plusieurs choses, et aucune ne marche. Il ne faut pas te décourager et continuer. Et puis un jour, tu ne sais pas pourquoi : l'éléphant se lève, et se met en marche. Et toi alors, tu ne peux plus rien faire pour l'arrêter. »

Si le pied au derrière ne suffit pas, que faudra-t-il faire pour éveiller l'intérêt des français envers le Family Group Conferencing ? Si quelqu'un a une bonne idée, qu'il n'hésite pas à le faire savoir.

ALFÖLDI F., 2002, « Pour introduire le Family Group Conferencing », in *Les cahiers de l'Actif*, n° 318-319, pp.9-11

BAN P., ALFÖLDI F., 2002, «Family Group Conferencing – Une pratique internationale de développement des compétences des familles fondée sur le concept d'empowerment », in *Les cahiers de l'Actif*, n°318-319, pp.13-25

BAN P., ALFÖLDI F., 2002, « Réponses à une série d'objections portant sur la pertinence du modèle du Family Group Conferencing », in *Les cahiers de l'Actif*, n°318-319, pp.121-12825

BURFORD G., HUDSON J., dir., 2000, Family Group Conferencing – new directions in community-centered child and family practice, BURFORD G., HUDSON J. dir., New-York, Adline de Gruyter, 338 p.

COOPER A. et coll., 1995, *Positive Child Protection*, Dorset, Russell House Publishing, 169 p.

DULAC B., 2003, "Modernité : ré-inventer le travail" in *Revue Quart Monde*, n°187, pp.22-25

DUMAS B., SEGUIER M., 1999, Construire des actions collectives – Développer les solidarités, Lyon, Chroniques Sociales, 232 p.

KEMP S., WHITTAKER J., TRACY E., 2000, « Family Group Conferencing as Person-Environment Practice », in *Family Group Conferencing – new directions in community-centered child and family practice*, BURFORD G., HUDSON J. dir., New-York, Adline de Gruyter, p.74-85.

MISSOTTE Ph., 2003, « Recherche-action en évaluation – L'auto-évaluation d'un programme de développement social de quartier », in *La recherche-action*, MESNIER P.-M., MISSOTTE Ph., Paris, L'Harmattan, pp.267-277

NORYNBERG P., 2001, Faire la ville autrement – La démocratie et la parole des habitants, Paris, Yves Michel, 143 p.

PISSARRO-ALFOLDI C., 2000, « Quinze ans d'action communautaire pour consolider le lien social : confrontation et coopération entre habitants et professionnels », in *Bientraitances*, GABEL M. et col., Paris, Fleurus, pp.265-304

PRANIS K., 2000, "Conferencing and the community", in *Family Group Conferencing* – *new directions in community-centered child and family practice*, BURFORD G., HUDSON J. dir., New-York, Adline de Gruyter, p.41-48.

SEMBLAT M.-L., 2003, « De la formation-action à la formation par la recherche-action – Des femmes rurales devenues « actantes », in *La recherche-action*, MESNIER P.-M., MISSOTTE Ph., Paris, L'Harmattan, pp.229-240

VÉZINA A. et al., 1995, *Diagnostic et traitement de l'enfant en danger*, Paris, L'Harmattan, 208 p.